

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.020

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 2002

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Servitude de passage pour le branchement Gaz des Jardins du Monde

VOTE : POUR : 26
CONTRE : 3
ABSTENTION : 3

Dans le cadre des travaux nécessaires à la construction des Jardins du Monde, il est prévu de réaliser des travaux de raccordement au réseau gaz du bâtiment.

La canalisation principale est établie sur la propriété de la Ville de ROYAN. Le branchement qui permet l'alimentation du bâtiment est située sur la parcelle cadastrée AW 23, propriété de la Ville. La servitude porte sur le passage et l'exploitation d'une canalisation en tranchée sur 55 ml.

La signature d'une convention de servitude avec G.D.F. est donc nécessaire.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet, et d'autoriser Monsieur de Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude avec G.D.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de raccordement gaz des Jardins du Monde,
- VU le projet de convention établi par G.D.F. pour le passage de canalisation de branchement gaz créant servitude,
- VU l'avis de la Commission de Travaux
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention de servitude établi par G.D.F., en vue de procéder à la réalisation du branchement gaz des Jardins du Monde,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 février 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS